Suite donnée à la résolution non législative du Parlement européen sur le renforcement des zones rurales dans l'UE grâce à la politique de cohésion

1. **Rapporteur:** Denis NESCI (ECR/IT)
2. **Numéros de référence du PE:** 2024/2105 (INI) / A10-0092/2025 / P10_TA(2025)0122
3. **Date d'adoption de la résolution:** 17 juin 2025
4. **Commission parlementaire compétente:** commission du développement régional (REGI)
5. **Analyse/évaluation succincte de la résolution et des demandes qu'elle contient**

La résolution souligne le rôle des zones rurales, qui permettent à l'Europe de gérer la double transition et de préserver son patrimoine culturel. Elle souligne également le rôle essentiel de la politique de cohésion pour leur progression et pour combler l'écart de développement entre les différents types de territoires, en particulier ceux qui sont confrontés à des défis tels que la transition industrielle, les défis démographiques et le dépeuplement. La résolution soutient la poursuite du modèle bien établi de la politique de cohésion et de ses principes fondamentaux tels que l'approche territorialisée, le partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux, en mettant l'accent sur la «revitalisation des zones rurales» de manière large (soutien à l'entrepreneuriat et aux PME, risques climatiques, connectivité numérique, mobilité, énergie, santé, tourisme, culture, etc.) ciblant en particulier les jeunes et les femmes afin de garantir des incitations efficaces à rester. La résolution appelle de ses vœux de meilleures synergies et complémentarités entre les politiques, en particulier entre la politique de cohésion, la politique agricole commune et Horizon Europe (paragraphes 12 et 18), ainsi qu'entre les zones rurales et urbaines (paragraphes 5 et 28).

La résolution invite également la Commission à élaborer une stratégie rurale pour la période de programmation postérieure à 2027 et invite instamment la Commission et les États membres à veiller à l'intégration d'une dimension rurale dans les politiques concernées (paragraphe 11). La résolution invite la Commission à présenter, d'ici 2027, un rapport sur l'application du mécanisme de test rural aux mesures et aux interventions au niveau de l'Union (paragraphe 13).

Soulignant que la promotion de l'agriculture est un élément nécessaire de toute stratégie de développement rural, la résolution invite la Commission à atténuer le déclin du nombre d'exploitations agricoles (paragraphe 56), à protéger le modèle d'agriculture familiale (paragraphe 53), à soutenir le renouvellement générationnel des agriculteurs (paragraphe 14) et à prendre des mesures de simplification (paragraphe 54), et elle invite instamment la Commission et les États membres à garantir des conditions de concurrence équitables pour les agriculteurs (paragraphe 55).

6. **Réponse à ces demandes et aperçu des mesures que la Commission a prises ou envisage de prendre:**

Paragraphe 10 – Mise en œuvre des articles 174, 175 et 349 du TFUE

La Commission est déterminée à mettre en œuvre l'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et rappelle que la politique de cohésion contribue au développement de tous les types de territoires. Le cadre juridique de la politique de cohésion a été conçu de manière à offrir de multiples possibilités sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques des différents types de territoires de l'UE. L'article 10 du règlement (UE) 2021/1058 relatif au Fonds européen de développement régional (FEDER) et au Fonds de cohésion accorde une attention particulière aux difficultés auxquelles sont confrontées les régions défavorisées, en particulier les zones rurales et les zones souffrant de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents. Ce ciblage peut être effectué dans les programmes pour tous les objectifs stratégiques. En outre, l'objectif stratégique transversal n° 5 (OS 5) «Une Europe plus proche des citoyens» fournit un cadre souple et adaptable pour relever les défis territoriaux et locaux de manière intégrée et territorialisée. Les autorités responsables des programmes peuvent cibler spécifiquement différents types de territoires, y compris les zones rurales, montagneuses, insulaires et côtières, ainsi que les zones à faible densité de population en fonction des besoins réels, pour tous les objectifs stratégiques.

La Commission s'est engagée à soutenir le développement socio-économique des régions ultrapériphériques et à garantir des conditions particulières pour ces régions dans l'application du droit de l'Union, conformément à l'article 349 du TFUE. Au cours de la période de financement 2021-2027, la politique de cohésion soutient fortement les régions ultrapériphériques grâce à des conditions sur mesure comprenant une dotation spécifique pour les aider à faire face aux coûts supplémentaires inhérents à leur éloignement, un nouveau volet de coopération interrégionale dans le cadre d'Interreg pour les soutenir dans leur coopération avec leurs voisins et une dotation plus élevée pour l'assistance technique. Les régions ultrapériphériques sont considérées comme des régions moins développées – indépendamment de leur PIB – pour la détermination du taux de cofinancement et pour la concentration thématique du FEDER.

Conformément à la communication intitulée «Une politique de cohésion modernisée: l'évaluation à mi-parcours» [COM(2025) 163 final], la Commission lancera une consultation sur l'élaboration d'une stratégie pour les îles et sur l'actualisation de la stratégie pour les régions ultrapériphériques. L'objectif de la stratégie pour les îles sera d'améliorer la mise en œuvre des politiques de l'UE dans ces territoires en renforçant la coordination, en ciblant mieux le soutien et en mettant en œuvre l'assistance technique nécessaire pour aider les autorités locales.

Paragraphes 15, 18, 69 – Future politique de cohésion et paragraphe 12 – Synergies entre les politiques

La politique de cohésion apporte déjà un soutien important dans les zones rurales, en investissant dans un large éventail de secteurs tels que le haut débit, les transports, l'énergie propre, les petites et moyennes entreprises et l'innovation, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, le logement, la santé, l'éducation et la formation, les infrastructures locales et les services sociaux.

La Commission reconnaît la nécessité d'un financement supplémentaire pour les zones rurales compte tenu des défis à relever. La proposition de la Commission relative à un examen à mi-parcours des programmes de la politique de cohésion 2021-2027 [COM(2025) 123 final du 1.4.2025] met l'accent sur plusieurs sujets de préoccupation majeure pour les zones rurales, en prévoyant des incitations et des flexibilités pour atteindre des objectifs tels que la résilience dans le domaine de l'eau, des logements abordables et durables, la transition énergétique et une amélioration de la compétitivité. Sous réserve d'une finalisation formelle (le Parlement a approuvé le texte de compromis final le 10 septembre 2025), les colégislateurs sont parvenus à un accord politique sur la proposition le 15 juillet dernier, qui préserve les objectifs susmentionnés. L'examen à mi-parcours vise à élaborer une politique de cohésion plus réactive afin de mieux relever les défis actuels et futurs, en encourageant les États membres et les régions à investir dans les priorités stratégiques européennes, tout en maintenant l'accent mis par la politique de cohésion sur la réduction des disparités économiques, sociales et territoriales. L'examen à mi-parcours est également l'occasion pour les États membres d'adapter le financement aux besoins des territoires, y compris les zones rurales, en fonction de leurs spécificités.

Les orientations politiques pour la Commission 2024-2029 et sa proposition relative au cadre financier pluriannuel pour l'après-2027 appellent à un budget plus ciblé, plus efficace et plus simple. L'UE a besoin d'une politique de cohésion et de croissance renforcée dans laquelle les régions jouent un rôle central et qui soit élaborée dans le cadre d'un partenariat à plusieurs niveaux. La future politique de cohésion continuera d'apporter un soutien essentiel aux zones rurales.

Les plans de partenariat national et régional visant à promouvoir la cohésion économique, sociale et territoriale en associant des réformes et des investissements clés faciliteront les synergies et les complémentarités entre les politiques et aideront les autorités nationales, régionales et locales à élaborer des stratégies intégrées pour les zones rurales.

Pour accroître les retombées de la recherche et de l'innovation (R&I) financées par l'UE dans le domaine de l'agriculture, de la sylviculture et du développement rural, il est essentiel de renforcer les synergies entre la PAC et les programmes-cadres de l'UE en matière de R&I (actuellement Horizon Europe). Par conséquent, le considérant 6 du règlement (UE) 2021/2115 souligne l'importance de favoriser les synergies entre la PAC et le programme Horizon, comme indiqué à l'article 7, paragraphe 7, du règlement (UE) 2021/695 relatif à Horizon Europe (annexe IV). C'est au point 1 de l'annexe IV du règlement Horizon Europe que la Commission et les colégislateurs énoncent explicitement pour la première fois les synergies qu'ils s'attendent à voir entre la PAC et le programme Horizon Europe. Plus précisément, la PAC et le programme Horizon Europe fonctionnent en synergie dans le cadre commun du partenariat européen d'innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI). Le PEI-AGRI promeut le modèle d'innovation interactive dans les deux flux de financement, en réunissant des acteurs complémentaires afin de co-créer des solutions innovantes répondant aux besoins découlant de l'expérience pratique. Dans le cadre de la PAC, ce modèle est soutenu par des projets

du groupe opérationnel du PEI-AGRI, avec actuellement plus de 4 500 projets mis en œuvre dans 25 États membres. Dans le cadre de la PAC 2023-2027, le champ d'intervention des groupes opérationnels du PEI-AGRI a été élargi de manière à couvrir plus clairement également le développement rural.

Dans le cadre d'Horizon Europe, le modèle d'innovation interactive est encouragé par la mise en œuvre d'une approche multiacteurs de la recherche et de l'innovation, qui favorise la collaboration entre diverses parties prenantes afin de répondre aux besoins réels et aux défis auxquels sont confrontés les agriculteurs et les communautés rurales. En particulier, les projets spécialisés relevant d'une approche multiacteurs, tels que les réseaux thématiques et les réseaux de conseil, jouent un rôle essentiel pour soutenir la prospérité des zones rurales et un secteur agricole fort, en facilitant la diffusion des meilleures pratiques auprès des utilisateurs finaux et en contribuant à l'efficacité des services de conseil. À ce jour, plus de 450 projets à acteurs multiples ont été financés au titre d'Horizon 2020 et d'Horizon Europe, dont 64 réseaux thématiques et 11 réseaux de conseil.

En outre, le défi de société n° 2 d'Horizon 2020 et le pôle 6 d'Horizon Europe ont alloué un financement important à 36 projets axés sur les zones et les communautés rurales. En particulier, la destination «communautés rurales, côtières et urbaines résilientes, inclusives, saines et vertes» du pôle 6 vise à apporter une contribution essentielle à l'initiative phare du plan d'action «R&I en faveur des communautés rurales» et aux quatre domaines de travail de la vision à long terme pour les zones rurales de l'UE afin de construire des communautés rurales plus fortes, connectées, résilientes et prospères.

Paragraphe 18 – Renforcement des capacités des autorités territoriales

La Commission convient qu'un renforcement solide des capacités administratives est essentiel pour permettre aux autorités territoriales d'exploiter pleinement le potentiel des fonds de l'UE disponibles pour les zones rurales. L'autonomisation des acteurs infranationaux, induite par l'OS 5 et les outils de programmation territoriale, a permis d'associer davantage les niveaux infranationaux à la mise en œuvre des fonds de la politique de cohésion, renforçant ainsi le cadre de gouvernance à plusieurs niveaux et améliorant l'accès des autorités et organismes territoriaux au financement de la politique de cohésion. Les fonds de la politique de cohésion alloués aux programmes permettent des actions ciblées de renforcement des capacités liées à la mise en œuvre des programmes.

En outre, la Commission fournit de multiples instruments et outils de renforcement des capacités pour aider les États membres à utiliser au mieux les fonds de la politique de cohésion. Le renforcement des capacités de la politique de cohésion est soutenu, entre autres, par les outils permettant d'élaborer des feuilles de route pour le renforcement des capacités administratives, Peer2Peer+, des formations, des études, des pactes d'intégrité et d'autres outils à la disposition des autorités de gestion et des organismes territoriaux. Un manuel des stratégies de développement territorial et local, accompagné d'un outil

d'autoévaluation (SAT4TER), se concentre spécifiquement sur les territoires non urbains.

La Commission soutient également les autorités territoriales en organisant des événements de renforcement des capacités, des évaluations par les pairs des stratégies territoriales et le partage de connaissances dans le cadre des activités de l'initiative urbaine européenne (IUE) et du JRC. Ces initiatives visent à rationaliser la mise en œuvre d'approches intégrées et de financements au titre de la politique de cohésion dans tous les types de territoires, y compris les zones fonctionnelles et les zones non urbaines, notamment en améliorant l'accès au financement de la politique de cohésion pour les collectivités territoriales. La boîte à outils rurale aide les parties prenantes à recenser les possibilités de financement de l'UE afin de favoriser le développement dans les zones rurales.

Paragraphes 5 et 28 – Rôle des petites et moyennes villes pour les zones rurales, amélioration de la cohésion entre les zones urbaines et rurales

La politique de cohésion 2021-2027 veille à mettre davantage l'accent sur le développement territorial intégré territorialisé dans tous les types de territoires via l'OS 5 «Une Europe plus proche des citoyens» et grâce à des outils territoriaux tels que les investissements territoriaux intégrés, le développement local mené par les acteurs locaux ou d'autres outils territoriaux conçus par les États membres. L'objectif spécifique n° 5.2 se concentre en particulier sur le soutien aux zones non urbaines, y compris les zones rurales. En outre, la politique de cohésion investit également dans les zones non urbaines dans tous les autres objectifs stratégiques – une Europe intelligente, verte, connectée et sociale, y compris dans le cadre du Fonds pour une transition juste – les territoires qui devraient être les plus durement touchés par la transition vers la neutralité climatique. Au cours de la période de programmation 2021-2027,13 milliards d'euros sont alloués au développement des territoires non urbains. Des approches intégrées sont utilisées pour établir des liens entre les zones urbaines et rurales, répondre aux besoins spécifiques des territoires non urbains, responsabiliser les acteurs locaux, renforcer les capacités administratives et garantir des ressources pour des interventions multisectorielles en faveur du développement territorial adaptées aux besoins et aux potentiels locaux, en mettant l'accent sur les territoires non urbains.

La Commission convient que les petites villes et les villes de taille moyenne jouent un rôle important en tant que centres de développement dans les régions rurales, dans la recherche de solutions optimales pour lutter contre l'évolution démographique, l'adaptation aux transitions écologique et numérique, la promotion de la modernisation industrielle et la lutte contre les inégalités sociales. Elles jouent également un rôle dans l'offre de logements abordables et de services de santé de qualité. À cette fin, la politique de cohésion de l'UE pour la période 2021-2027 encourage la planification intégrée au niveau des zones fonctionnelles et offre des outils territoriaux pour mettre en œuvre des stratégies durables et territorialisées. Les instruments de la politique de cohésion tels que l'initiative urbaine européenne (IUE), l'ORATE, URBACT et d'autres programmes Interreg soutiennent le concept de zone urbaine fonctionnelle (ZUF).

Au cours de la période de programmation 2021-2027, l'allocation de fonds au développement urbain durable dans les ZUF a doublé par rapport à celle de la période 2014-2020. Le recours accru aux ZUF favorise une coopération plus étroite entre les acteurs territoriaux, y compris les petites zones urbaines et les zones rurales, et renforce les liens entre les zones urbaines et rurales.

En outre, la Commission soutient directement les zones urbaines au sein de l'IUE. Dotée d'un budget de 395 millions d'euros, l'IUE aide les villes de toutes tailles à renforcer leurs capacités institutionnelles, à améliorer l'accès aux connaissances et à encourager l'innovation. 72 % des autorités urbaines bénéficiant d'un soutien proviennent de petites villes et de villes de taille moyenne. En offrant un soutien et des ressources ciblés, l'IUE aide les autorités à améliorer la gouvernance, la planification stratégique et la mise en œuvre de stratégies urbaines intégrées.

Paragraphe 9 – Soutien à un logement durable et abordable dans les zones rurales

La politique de cohésion soutient déjà de manière significative le logement dans les zones tant urbaines que rurales. Au cours de la période 2021-2027, environ un milliard d'euros du Fonds européen de développement régional (FEDER) sont prévus pour des investissements dans le logement social pour les groupes vulnérables, et environ 6,5 milliards d'euros du FEDER, du Fonds de cohésion et du Fonds pour une transition juste sont envisagés pour l'efficacité énergétique du parc immobilier. En outre, le 1er avril 2025, la Commission a présenté une proposition d'examen à mi-parcours visant à moderniser la politique de cohésion, y compris des flexibilités et des incitations visant à encourager les États membres et les régions à accroître leurs investissements dans le logement abordable dans le cadre de la politique de cohésion. Les colégislateurs sont parvenus à un accord politique sur la proposition d'examen à mi-parcours le 15 juillet 2025. La proposition et l'accord intervenu à son sujet reflètent une grande variété de besoins dans différents types de territoires, y compris dans les zones rurales et les groupes cibles, le cas échéant.

En outre, les services de la Commission ont publié un nouveau modèle d'instrument financier pour le logement abordable afin d'aider les États membres et les régions à mobiliser des fonds au titre de la politique de cohésion grâce à des ressources de la Banque européenne d'investissement et d'autres institutions financières.

Paragraphe 41 – Garantir le «droit de rester» par des mesures ciblées

«Veiller à ce que tous les citoyens aient effectivement le droit de rester là où ils se sentent chez eux» est une priorité absolue pour la Commission. Cela suppose des efforts coordonnés à tous les niveaux de pouvoir et une combinaison de mesures stratégiques, financières et stratégiques visant à retenir les talents et à améliorer les possibilités locales. La Commission fournit des outils, des financements et des mécanismes de coordination pour aider les régions exposées au risque de déclin démographique et économique. Le dépeuplement est particulièrement grave dans les régions reculées et rurales, qui sont également touchées par de profonds déséquilibres sociaux ayant une dimension territoriale. La politique de cohésion, par l'intermédiaire du Fonds européen de développement

régional (FEDER) et du Fonds social européen plus (FSE+), apporte un soutien aux start-up, aux PME locales, aux investissements dans les services publics et aux transports dans les régions confrontées au manque d'emplois de qualité et au dépeuplement.

La politique de cohésion soutient le «droit de rester» en favorisant un développement territorial équilibré de toutes les régions, indépendamment de leur taille et de leur situation géographique. Par exemple, elle s'attaque aux disparités territoriales en apportant des solutions adaptées aux défis régionaux et en aidant les régions à s'adapter au changement démographique, en particulier les moins développées, qui sont traditionnellement plus exposées à l'émigration et au sous-emploi.

Pour la période 2021-2027, 7,2 milliards d'euros provenant du Fonds européen de développement régional sont actuellement affectés à l'amélioration des soins de santé et des soins de longue durée, 5,6 milliards d'euros à l'éducation et à la formation et 7,5 milliards d'euros au logement. 40,5 milliards d'euros soutiendront la connectivité et l'accès à des systèmes de transport performants. 41 milliards d'euros seront investis dans des stratégies territoriales favorisant les liens urbains et ruraux, de nouvelles possibilités économiques et l'accès aux services essentiels pour qu'il soit possible de vivre et travailler dans tous les territoires de l'UE.

Afin de traiter plus avant les aspects territoriaux du déclin démographique, une initiative spécifique, intitulée «Mettre à profit les talents dans les régions d'Europe», a été adoptée en 2023. Elle vise à aider toutes les régions de l'UE, en mettant particulièrement l'accent sur les personnes qui se trouvent (ou risquent de tomber) dans un piège de développement des talents afin de former, de retenir et d'attirer des travailleurs, de développer les aptitudes et les compétences nécessaires pour faire face aux conséquences de l'évolution démographique. Son mécanisme de soutien – le mécanisme de valorisation des talents – a soutenu 89 régions, dont 27 sont des régions rurales, avec une assistance technique directe et un accès à la connaissance. L'initiative soutient des projets liés à l'innovation et aux réformes structurelles, notamment en Europe orientale et méridionale, où la fuite des cerveaux pose de sérieuses difficultés. En se concentrant sur ces zones, le mécanisme contribue au développement des capacités locales et à la création de conditions favorables à la rétention et à l'attraction des talents, en s'adaptant aux défis démographiques.

Au cours de la période 2023-2025, les États membres ont prévu d'investir, dans le cadre de la politique agricole commune, environ 25 milliards d'euros en faveur d'une meilleure qualité de vie dans les zones rurales [1]. Ce montant comprend 15 milliards d'euros d'investissements dans les infrastructures et les services destinés aux zones rurales (à l'exclusion des investissements dans les exploitations agricoles), tels que les infrastructures de petite taille, les espaces communautaires, les services sociaux, de santé et d'éducation, qui améliorent les conditions de vie et de travail des populations rurales, y compris lorsque les services publics se sont retirés. Il comprend également 9 milliards d'euros investis dans des mesures de coopération, y compris LEADER (7,7 milliards d'euros) et d'autres formes de coopération qui aident les communautés rurales à concevoir et à mettre en œuvre des solutions de proximité, locales et

innovantes aux défis mondiaux et locaux auxquels elles sont confrontées, tout en renforçant le capital humain et la cohésion sociale. Enfin, il soutient la prospérité rurale en investissant dans le développement des start-up rurales. Outre le soutien aux zones rurales au-delà de l'agriculture, la PAC soutient la prospérité rurale en aidant la compétitivité et la durabilité du secteur agricole, y compris les jeunes agriculteurs, les petits agriculteurs et les agriculteurs opérant dans des zones soumises à des contraintes naturelles, qui sont souvent éloignées. L'étude sur le financement des zones rurales de l'UE a estimé que le Feader était le fonds le plus pertinent pour répondre au large éventail de besoins recensés dans la vision à long terme pour les zones rurales de l'UE [COM(2021) 345 final].

Paragraphe 20 – Développement territorial intégré

La Commission soutient la nécessité d'une approche plus intégrée du développement territorial en général et du développement rural en particulier. Aux niveaux national et régional, les données montrent que les politiques sont mises en œuvre de manière plus cohérente dans les États membres qui ont mis en place une approche plus intégrée du développement rural, y compris des objectifs communs applicables aux différentes politiques, des mécanismes de coordination interservices et des dispositions relatives à des approches de développement intégré au niveau local[3].

Dans le cadre de la PAC, LEADER joue un rôle central pour répondre aux besoins des communautés rurales dans le cadre d'une approche territorialisée et menée par les acteurs locaux. 2 700 stratégies de développement local dans le cadre de LEADER ont été sélectionnées, avec une dotation financière de 7,7 milliards d'euros de cofinancement national. Certains pays investissent le seuil minimal de 5 % du Feader dans LEADER, tandis que d'autres, comme l'Allemagne, investissent 15 % du Feader dans LEADER, la moyenne étant de 7 %. Le réseau LEADER compte plus de 120 000 membres. LEADER devrait contribuer à: la création d'emplois et d'entreprises; des projets d'inclusion sociale et des services de petite taille dans les zones rurales; des chaînes de valeur pour les denrées alimentaires locales; des stratégies relatives aux villages intelligents; et des investissements contribuant à l'environnement et à la lutte contre le changement climatique.

Paragraphes 1 et 2 – La vision à long terme pour les zones rurales

La Commission se félicite du soutien du Parlement à la vision à long terme pour les zones rurales de l'Union, de ses dix objectifs communs, ainsi que du rapport de mars 2024 sur les principales réalisations et la voie à suivre de la vision à long terme, y compris les progrès accomplis dans la mise en œuvre des 30 actions, parmi lesquelles la plateforme de revitalisation rurale, le mécanisme de test rural et la facilitation du pacte rural.

Paragraphe 11 – Une stratégie rurale

La Commission reconnaît que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour soutenir les zones rurales. Elle prend note de l'appel à élaborer une stratégie rurale pour l'après-2027 et à garantir une dimension rurale dans les initiatives pertinentes. La vision pour l'agriculture et l'alimentation [COM(2025) 75 final du 19.2.2025] a

souligné qu'une coordination plus étroite entre les politiques et les instruments pourrait mieux contribuer au développement des zones rurales grâce à des efforts intégrés de planification et de mise en œuvre. La vision pour l'agriculture et l'alimentation, qui fait progresser les principales lignes d'action de la vision à long terme pour les zones rurales, s'engage à lancer en 2025 un plan d'action rural actualisé de l'UE, à poursuivre le développement du principe du test rural, à progresser dans la définition des zones rurales fonctionnelles et à renforcer le pacte rural, qui fournit un cadre de dialogue et de coopération avec tous les niveaux de gouvernance et avec les parties prenantes afin d'amplifier la voix des zones rurales, de favoriser la mise en réseau et l'échange de connaissances et d'encourager les gouvernements et les parties prenantes à agir en faveur des objectifs communs de la vision rurale de l'UE.

La Commission a mis en place un mécanisme de test rural au moyen de la communication sur l'amélioration de la réglementation en 2021. Les lignes directrices pour une meilleure réglementation, révisées en novembre 2021, prévoient, pour les initiatives législatives faisant l'objet d'une analyse d'impact, l'évaluation de toute incidence significative sur les questions territoriales et rurales et la collecte de données provenant de différents types de territoires, en procédant, le cas échéant, à des analyses d'impact territorial. La Commission a fait le point sur la mise en œuvre du test rural dans son rapport de mars 2024 sur les principales réalisations et voies à suivre de la vision à long terme pour les zones rurales, concluant à la nécessité «de sensibiliser, d'améliorer la disponibilité des données, de mieux alimenter le processus et de renforcer la coordination». La Commission s'attelle actuellement à la manière de poursuivre la mise en œuvre du test rural et de lui allouer des ressources suffisantes, comme elle s'y est engagée dans sa vision pour l'agriculture et l'alimentation. Pour fonctionner efficacement, le test rural devrait être mis en œuvre non seulement au niveau de la Commission, mais aussi dans d'autres institutions et niveaux de gouvernance. Le laboratoire politique organisé le 12 juin 2025 sur le thème «*Le test rural: examiner les politiques sous l'angle rural*» a fourni des informations utiles sur la manière de favoriser un test rural efficace aux niveaux national et régional, en complément du «cadre d'actions de test rural aux niveaux national, régional et local» élaboré en 2022.

Le test rural faisant partie du plan d'action rural de l'UE, la Commission examinera la demande du Parlement d'élaborer un rapport sur l'application du test rural dans le cadre du débat sur le plan d'action rural actualisé de l'UE qui doit être lancé en 2025.

Paragraphe 32 – Adaptation au changement climatique

Dans le cadre du plan d'action rural de l'UE, la Commission soutient depuis 2021 l'assistance technique destinée à soutenir le développement de communautés énergétiques rurales et de solutions de mobilité durable dans les zones rurales qui dépendent trop de la voiture. Plus de 300 millions d'euros sont alloués à des projets d'Horizon Europe visant à améliorer la santé des sols dans le cadre de la mission sur les sols et d'un nouveau système de certification des absorptions de carbone encourageant l'agrostockage de carbone.

Paragraphes 35 et 36 – Services médicaux, stratégie en matière de santé en ligne

Le Semestre européen oriente les réformes structurelles des soins de santé en mettant l'accent sur la résilience, l'accessibilité et l'efficacité des systèmes de santé, en tirant parti des données sur les disparités régionales pour définir les priorités et remédier aux déséquilibres territoriaux. L'utilisation des données de santé, facilitée par des initiatives telles que le cycle de connaissance conjoint de la Commission et de l'OCDE sur l'état de la santé dans l'UE, soutient l'élaboration de politiques fondées sur les données, en promouvant des systèmes de soins de santé plus équitables et plus efficaces dans toute l'Europe. Les investissements dans les soins de santé réalisés dans le contexte de la période de programmation actuelle répondent aux défis mis en évidence dans la résolution parlementaire. Un certain nombre de programmes financés par la politique de cohésion soutiennent l'intégration des services sociaux et de santé, améliorent les ressources humaines et renforcent les aspects sociaux des services de santé. Ces investissements visent à réduire les obstacles à l'accès et à améliorer les infrastructures de soins de santé, en mettant l'accent sur les besoins des zones mal desservies et des populations vulnérables.

En outre, le programme «L'UE pour la santé» (EU4Health) soutient plusieurs actions au niveau de l'UE destinées à encourager la collaboration entre les pays afin de relever des défis communs et de renforcer les progrès collectifs.

La Commission soutient l'appel à l'amélioration des services médicaux dans les zones rurales.

Paragraphe 38 – Connectivité numérique

Dans le cadre de l'initiative phare du plan d'action rural de l'UE intitulée «Avenir numérique des zones rurales», la Commission prévoit des investissements d'un montant de 23,5 milliards d'euros sous la forme de subventions améliorant la connectivité numérique dans les zones où les marchés ne parviennent pas à produire des résultats. Elle gère également un réseau de bureaux de compétences en matière de haut débit afin de faciliter le déploiement du haut débit dans l'ensemble de l'UE, en mettant l'accent sur les zones mal desservies.

Paragraphes 44, 46, 47, 51, 71 – Soutien à l'esprit d'entreprise dans les zones rurales

En plus de soutenir les entreprises agricoles, la PAC soutient déjà l'entrepreneuriat dans les zones rurales en soutenant la création de start-up rurales dans le cadre des aides à l'installation. Un montant de 63 millions d'euros est prévu pour la période 2023-2027 pour soutenir les entreprises rurales au-delà de l'agriculture. Le premier rapport annuel de performance de la PAC montre qu'environ 2 500 entreprises rurales ont bénéficié d'un soutien en 2023-2024, en plus des 200 000 emplois créés grâce au soutien aux jeunes agriculteurs. Le financement par l'intermédiaire des stratégies de développement local LEADER 2700 contribue également à la création d'emplois et d'entreprises dans les 27 États membres de l'UE.

Dans le cadre de l’initiative phare du plan d’action rural de l’UE intitulée «L’entrepreneuriat et l’économie sociale», la Commission a encouragé le commerce de détail rural en créant conjointement une trajectoire vers un écosystème du commerce de détail plus résilient, plus numérique et plus vert, et a soutenu les acteurs de l’économie sociale dans les zones rurales en finançant quatre projets spécifiques.

Paragraphe 66 – Formation, culture et tourisme

La Commission convient qu’il importe de protéger et de promouvoir les minorités linguistiques dans les zones rurales de l’Union, en reconnaissant qu’elles font partie intégrante du patrimoine culturel de l’Europe et qu’elles sont un catalyseur du développement régional. La politique de cohésion de l’UE soutient des projets bénéficiant à ces communautés.

La Commission utilise les programmes Europe créative et Erasmus+ pour accroître la visibilité des langues régionales et minoritaires en Europe et préserver la diversité culturelle.

Le plan d’action rural de l’UE met l’accent sur la garantie pour la jeunesse et l’espace européen de l’éducation en tant que moyens d’améliorer les possibilités d’éducation formelle, de formation et d’emploi dans les zones rurales. L’examen semestriel de la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse a mis en évidence des progrès dans l’accès des jeunes aux services sociaux et à l’emploi dans les zones rurales, mais a fait apparaître d’importants défis encore à relever. À la suite de l’adoption de deux recommandations du Conseil sur les approches d’apprentissage mixte (2021) et les parcours de réussite scolaire (2022) des groupes de travail thématiques avec les États membres contribuant à la mise en œuvre de ces recommandations, le groupe de travail sur l’égalité et les valeurs dans l’éducation et la formation s’est penché sur les inégalités sociales et territoriales dans et par l’éducation, en s’attaquant à la fracture entre les zones rurales et urbaines.